DEUX-SEVRES

### VILLE DE NIORT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal : le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 13/07/2020

**SEANCE DU 6 JUILLET 2020** 

Délibération n° D-2020-170

Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Port-Boinot - Aiustements

#### Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

## Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

Délibération n° D-2020-170

#### **Direction des Finances**

# Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Port-Boinot - Ajustements

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Port-Boinot;

Vu les délibérations D-2017-98 en date du 3 avril 2017, la D-2018-169 en date du 4 juin 2018, la D-2019-2017 en date du 17 juin 2019 et la D-2019-413 du 25 novembre 2019 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot :

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maitrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m²) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'autorisation de programme a évolué avec un élargissement de son périmètre intégrant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

A la suite de la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles en 2017, les démolitions se sont terminées en 2018. Les premiers aménagements des espaces publics ont été réalisés ainsi que des études pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Au cours des années 2017 et 2018, le projet s'est affiné en termes de contenu. Ainsi, des travaux complémentaires ont été validés (isolation des hangars, désamiantage, lots techniques de rafraichissement, reprise de maçonnerie, remplacement du garde-corps du bief, vidéo protection, etc.), impactant, dans le même temps la maitrise d'œuvre.

Après l'achèvement des démolitions et de la dépollution des sols, la Ville de Niort a procédé en 2019 à l'engagement des travaux relatifs à l'ensemble des patrimoines (séchoir, hangars, et château d'eau), à l'aménagement des espaces publics paysagers comme l'installation des passerelles et la requalification du Boulevard Main ainsi qu'à la réalisation du jardin de la Maison Patronale et des berges de la Sèvre naturelle.

Les projets pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont affinés en terme de programmation aussi il convient d'ajuster le séquencement des crédits de paiement et le volume total de l'AP. En outre des financements ont été octroyés pour la Maison Patronale, et d'autres devront être sollicités.

Il convient d'ajuster la programmation au regard des réalisations ce qui a pour conséquence une adaptation de l'autorisation de programme avec l'augmentation du volume global des dépenses d'un montant de 2 205 369,48 € HT soit 2 646 443,37 € TTC et des recettes pour un montant de 678 448,33 € HT soit 814 138 € TTC.

Prévue pour une durée de 7 ans, cette autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 16 624 202,81 € HT soit 19 949 043,37 € TTC en dépenses et de 4 498 127,50 € HT soit 5 397 753,00 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de l'autorisation de programme « Port-Boinot » ;
- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN		Crédits de paiement (en € TTC)						
	En € HT	En € TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022
DEPENSES	16 624 202,81	19 949 043,37	710 588,43	501 852,87	1 429 965,55	7 211 189,44	4 912 782,84	1 867 664,24	3 315 000,00
Bâtiments et espaces publics	12 264 166,67	14 717 000,00	710 588,43	501 852,87	1 356 894,46	7 114 949,16	4 685 050,84	47 664,24	300 000,00
Etude modes de gestion	63 000,00	75 600,00			24 528,00	23 340,00	27 732,00		
Fabrique et Maison Patronale	4 297 036,14	5 156 443,37		0,00	48 543,09	72 900,28	200 000,00	1 820 000,00	3 015 000,00
RECETTES	4 498 127,50	5 397 753,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 839 563,00	388 600,00	391 400,00
Bâtiments et espaces publics	3 848 127,50	4 617 753,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 839 563,00	0,00	0,00
Fabrique et Maison Patronale	650 000,00	780 000,00						388 600,00	391 400,00

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE